

Est ce qu'il existe un contrat non rémunéré?

Par Allatriste, le 02/03/2009 à 14:53

Bonjour,

Est-ce qu'il existe des contrats non-rémunérés ?

Je vous explique ma situation, je touche le RMI et désire me former en ludothèque, celle de mon secteur veut bien me prendre mais ne veut rien payer.

Est-ce qu'il existe un contrat qui les couvre en cas d'accident, qui leur permet de ne pas me payer et qui me permet de rester au RMI ?

Merci d'avance.

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **18:02**

Bonjour,

Il y a le contrat de bénévolat qui n'est pas rémunéré et les personnes en stage.

Mais, pour le stage, il faut voir. Donnez-nous des précisions sur la nature de l'engagement.

Cordialement

Par Allatriste, le 03/03/2009 à 09:47

Merci pour votre rapidité.

Pour ce qui est de l'engagement, si vous voulez parler de la durée, 3 à 4 mois, sinon aucun autre engagement, pas de formation. Est-ce que le contrat de bénévolat est possible dans le domaine public, la ludothèque est gérée par la mairie ?

Merci encore.

Par Paula, le 03/03/2009 à 10:44

Bonjour,

"Je touche le RMI et désire me former en ludothèque, celle de mon secteur veut bien me prendre mais ne veut rien payer. "

Je pense que vous aurez une formation puisque vous dites, vous-même que celle de votre secteur désire vous former.

Elle ne sera pas rémunérée, en effet, puisque vous percevez le RMI.

Cordialement

Par Pat06700, le 16/03/2020 à 12:25

Bonjour,

Puis-je faire un stage non rémunéré pour me former en décoration événementielle auprès d'un auto-entrepreneur ? Quelle sera la nature du contrat de travail ?

d'avance, merci pour votre réponse,

Cdlt

Par morobar, le 17/03/2020 à 08:13

Bonjour,

Il ne peut y avoir de contrat de travail sans rémunération.

Une convention de stage implique outre l'étudiant et l'employeur, un organisme de formation

agrée.

Il est à craindre que toute convention bi-partite soit considérée comme une tentative de travail , dissimulé et paiement non déclaré.